

CONCOURS INTERNE D'ADJOINT D'ANIMATION DE 1^{ère} CLASSE

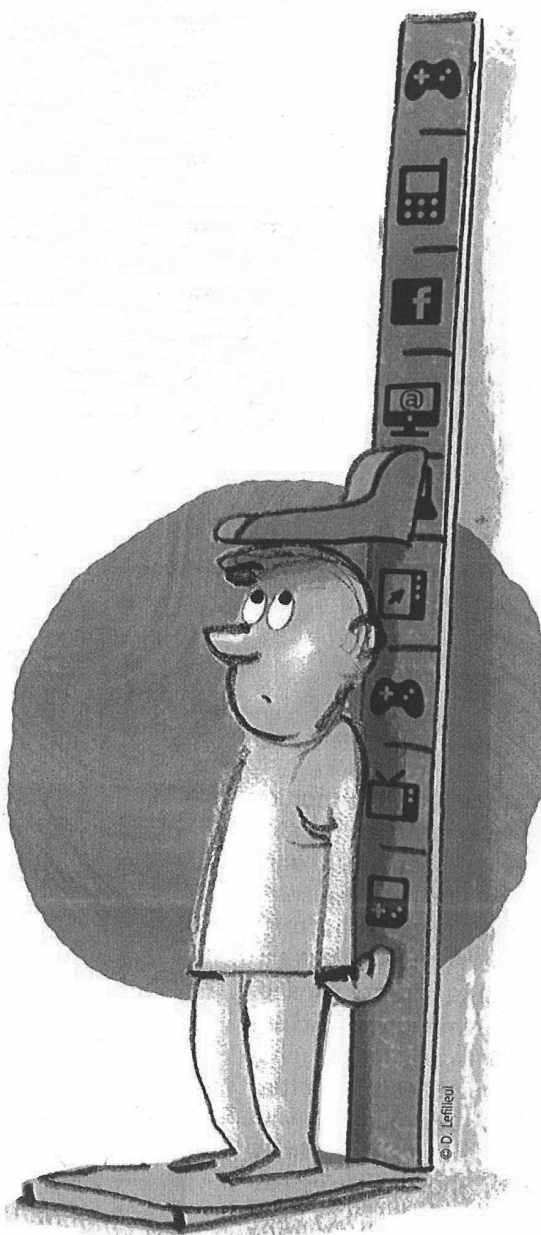
Epreuve d'entretien – Préparation **20 minutes**.

Il vous appartient d'élaborer **un commentaire du sujet choisi** (Question **OU** Document visuel **OU** Texte), que vous présenterez sous la forme d'un **exposé d'une dizaine de minutes**, soit la moitié environ du temps de l'épreuve. S'en suivra une discussion avec le jury.

SUJET 3

QUESTION : *Comment respecter au mieux le rythme des enfants dans les accueils périscolaires ?*

DOCUMENT VISUEL :



Camaraderie Le magazine des Francas n°306 juillet/septembre 2014

Drôle de réciprocité

Un maire condamné à mille euros, avec sursis, pour avoir donné une claque à un ado l'ayant insulté : cela s'est passé en février 2012. Il sera relaxé en octobre de la même année, en Cour d'appel. Entre-temps, cette sanction a soulevé une vague d'indignation dans l'opinion publique. Et si l'inverse s'était produit ? L'adolescent aurait, légitimement, été condamné. Curieuse pratique qui autorise un adulte, qui plus est élu de la République, à frapper un mineur, mais pas l'inverse. « On ne règle pas ses conflits par la violence » serait valable pour un adolescent, mais pas pour un adulte ? Effectivement, dès lors qu'on considère qu'être jeune équivaut à un statut de sous-citoyen.

Le Journal de l'Animation • FÉVRIER 2015 • N° 156

Un mouvement de fond

Quarante-deux pays ont voté une loi interdisant les violences éducatives ordinaires. En Europe, la Suède a été la première à le faire, dès 1979, suivie de vingt-trois autres (comme l'Allemagne, l'Autriche, la Bulgarie, Chypre, la Croatie, le Danemark, la Finlande, la Hongrie, l'Islande, la Lettonie, la Moldavie, la Norvège, les Pays-Bas, la Roumanie, la Suède, l'Ukraine, la Grèce, l'Espagne ou le Portugal). En 2008, le Conseil de l'Europe lançait une campagne de sensibilisation sur le thème des châtiments corporels infligés aux enfants, appelant ses pays membres à faire voter une loi les interdisant. La France restera-t-elle le dernier des Mohicans ?

Les six piliers de l'éducation bienveillante

1 – Priorité à l'enfant : répondre à ses besoins tant physiologiques qu'affectifs. 2 – Relations de confiance remplaçant la relation dominant/dominé. 3 – Amour inconditionnel de son enfant tel qu'il est et non tel qu'on voudrait qu'il soit. 4 – Écoute émotionnelle de l'enfant, y compris dans les moments difficiles que sont ses colères, ses peurs ou sa tristesse. 5 – Accompagnement souple de l'enfant à son rythme, sans l'entraver, le pousser, le dévier, ni à l'inverse sans s'en débarrasser. 6 – Présence chaleureuse et rassurante à ses côtés, inspiratrice de confiance et de respect, sous forme d'actes, de gestes et de paroles quotidiens, aimants et spontanés.

www.enfantsdelavenir.org